

La présence musulmane en Alsace

■ Estimations

La législation française interdit de recenser les citoyens et les résidents en fonction de leur confession religieuse. Le dernier recensement prenant en compte la confession religieuse remonte à 1872 en France et à 1962 en Alsace-Moselle : "il est interdit tout dénombrement indiquant l'appartenance confessionnelle, qu'elle repose sur une déclaration de l'intéressé ou sur une estimation des pouvoirs publics".

Ainsi seules les approximations sont possibles, mais quelles que soient les méthodes utilisées, des difficultés méthodologiques ou éthiques apparaissent.

"Les mouvements de population et l'acquisition de la nationalité française rendent de surcroît les chiffres circonstanciels. En outre, l'identité religieuse n'est pas une donnée fixe. Conversion, désengagement religieux ou retour vers la foi sont autant de manifestations non quantifiables. Il convient donc d'analyser avec précaution les réalités extrêmement diverses que recouvre le sentiment religieux..."
Les différentes approximations définissent le musulman comme toute personne de "culture musulmane".

Actuellement, l'ensemble des chercheurs estime le nombre de musulmans en France à plus de quatre millions. Franck Frégosi avance même le chiffre de cinq millions, dont un tiers à la moitié serait de nationalité française.

■ Les chiffres alsaciens

Selon un sondage Dernières Nouvelles d'Alsace - ISERCO d'octobre 1998, les musulmans constitueraient en Alsace, le troisième groupe religieux (7%) après les catholiques (71%) et les protestants (8%).

■ Les personnes originaires de pays à tradition musulmane sont 4% en Alsace

En Alsace, la population originaire de pays à tradition musulmane est estimée entre 80 et 100 000 personnes, soit 4% de la population totale.

■ Mode de calcul de l'estimation

Ce calcul a été établi en additionnant deux facteurs : les citoyens français supposés de confession musulmane et les étrangers originaires de pays de tradition musulmane.

- Citoyens Français supposés de confession musulmane

Cette catégorie comprend :

- * D'une part ceux qui ont acquis la nationalité française, - soit par naturalisation : environ 12 000 personnes,
- soit par le droit du sol (nés en France de parents étrangers de confession musulmane : environ 10 000 personnes),
- soit de par leur rapatriement d'Algérie (Français Musulmans dits Harkis), environ 12 000 personnes.

* D'autre part, les Français de souche, convertis. Ils seraient plus d'une centaine. Ils sont en grande majorité universitaires, membres de professions libérales, jeunes résidant dans des quartiers d'habitat populaire en contact avec des jeunes de confession musulmane.

- Etrangers originaires de pays de tradition musulmane

Le nombre d'étrangers (étranger entendu comme toute personne résidant en France et ne jouissant pas de la nationalité française) originaires de pays de tradition musulmane est obtenu par un traitement des statistiques produites par l'I.N.S.E.E, issues du Recensement Général de la Population.

Au vu des flux migratoires accueillis en Alsace, l'essentiel du chiffre retenu prend essentiellement en compte les personnes de nationalités turque, algérienne, marocaine et tunisienne. Les nationalités du Proche et Moyen Orient, d'Afrique ou d'Asie, dont un certain nombre de ressortissants sont également de confession musulmane, entrent dans les traitements statistiques, dans une seule catégorie.

En Alsace, la population étrangère originaire de pays à tradition musulmane est composée à 60% de ressortissants du Maghreb, 30% de Turcs et 10% d'Afrique Sub-saharienne et du Moyen-Orient.

Au regard des nouvelles estimations issues du recensement partiel de la population 2004-2005, ces données devront être révisées prochainement.

Localisation

Différences entre les deux départements jusqu'en 1990

Jusqu'au recensement de 1990, la part des différentes nationalités étrangères originaires de pays à tradition musulmane présente dans chaque département différait.

Le Haut-Rhin historiquement comptait parmi les nationalités (originaires de pays à tradition musulmane) les plus représentées : les Algériens suivis des Turcs puis des Marocains et des Tunisiens. Les Maghrébins étrangers représentaient, en 1990, 20 076 personnes. C'était donc le premier grand groupe.

Fortes évolutions depuis 1999

Le RGP de 1999 fait état de fortes évolutions dans les répartitions par nationalités (originaires de pays à tradition musulmane) : les Turcs sont les étrangers les plus nombreux dans le Haut-Rhin avec 10 655 personnes. Ce groupe reste en seconde place derrière les Maghrébins (14 887 personnes), mais est la seule nationalité qui enregistre une augmentation d'effectifs entre les deux recensements.

Ainsi, si, globalement, entre 1990 et 1999, on constate dans le Haut-Rhin une baisse globale en nombre d'étrangers, notamment au sein des Algériens, le nombre de Turcs augmente. Notons tout de même que statistiquement le pourcentage d'étrangers (rapporté à l'ensemble de la population départementale) est plus importante dans le Haut-Rhin (8,1% en 1999) que dans le Bas-Rhin (7% en 1999).

Cette tendance se confirme dans le Bas-Rhin, où après les Allemands, les Turcs sont les étrangers les plus nombreux. Là encore, tandis que les autres nationalités diminuent, seul ce groupe présente une augmentation d'effectif parmi les nationalités (originaires des pays de tradition musulmane). Parmi les Maghrébins, ce sont les Marocains qui constituent le groupe le plus important, puis les Algériens et les Tunisiens.

En Alsace, 55% des étrangers vivent en dehors des grandes villes

Classiquement, les étrangers résident dans les grands centres urbains.

En Alsace, on recense 45% des étrangers répartis dans une des trois grandes villes : Strasbourg, Mulhouse ou Colmar, alors que seul ¼ de la population alsacienne dans son ensemble y vit.

Le Haut-Rhin

Dans le Haut-Rhin, la ville de Mulhouse recense la majeure partie des Algériens, suivi des Marocains, puis des Turcs. Ces derniers sont principalement localisés dans l'extrême sud du département : Saint-Louis, Altkirch et Ferrette.

Le Bas-Rhin

Dans le Bas-Rhin, la ville de Strasbourg est une exception, car la prédominance des Marocains y est incontestable. Ailleurs dans le département, les Turcs sont majoritaires dans tous les types de communes et notamment dans les

petites communes rurales, ce qui constitue une originalité en France. Les raisons de cette implantation doivent être articulées avec l'histoire de leur immigration et des opportunités de logement [Volet A chapitres I et II + Volet B chapitre IX].

Connaître les implantations de la population musulmane est déterminante pour prendre en compte leurs attentes et besoins liés à leurs traditions religieuses.

Sources

- L'islam dans la république, Haut Conseil à l'Intégration, novembre 2000, pp15-18.
- Le religieux dans la commune, F. Frégosi & J.P. Willaime, Genève, Labor et fides, 2001, 371p.
- Collectivités locales et pratiques de l'islam en Alsace, actes de la matinée d'échanges, Oriv, Strasbourg, 2002, 71p., cahier de l'Observatoire n°36.
- La présence turque en Alsace, analyse du RGP de 1999, Oriv, février 2003, 4p.

Contacts

- Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville - Tél. : 03.88.14.35.89
- CNRS, (PRISME) Politique, Religion, Institutions et Sociétés : Mutations Européennes - 23 rue du Loess 67037 Strasbourg Cedex - Tél. : 03.88.10.61.00